

Règlement des 49^{ème} Foulées Perrier - Vergèze

Article 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Source Perrier de Vergèze organise les 49^e Foulées PERRIER (courses enfants, randonnée, marche nordique, 5 km, 10 km et 17 km). Règlement : Commission Nationale des Courses Hors Stade en France.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de séquelle physiologique suite à la participation à cette course, pouvant survenir aux coureurs, officiels ou tiers, avant, pendant ou après l'épreuve.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

ATTENTION : Toute personne peut faire l'objet d'un contrôle antidopage.

Article 2 : PARCOURS

Les parcours de 5 km, 10 km et 17 km (départ 16 h) sont conformes au règlement FFA. Le parcours Marche Nordique 10 km (départ 16 h 10) ainsi qu'une randonnée de 5 km non chronométrée (départ vers 16 h 15) sont également proposés.

Le départ se fera chemin de Boissières à Vergèze ; l'arrivée aura lieu au stade Stéphane Diagana à Vergèze.

Les parcours étant ouverts à la circulation, chaque participant doit respecter le Code de la route et obtempérer à toute personne chargée de faire respecter le présent règlement. Il sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés.

Article 3 : INSCRIPTIONS

L'épreuve du 5 km est ouverte de la catégorie MINIME à la catégorie MASTER. Le 10 km est ouvert de CADET à MASTER. Le 17 km est ouvert de JUNIOR à MASTER.

Pour participer aux épreuves, il faut obligatoirement être titulaire d'une licence sportive FFA ou du PPS (Parcours Prévention Santé) de moins d'un an, disponible sur le site de la FFA. Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site internet Endurance Chrono, en réservant votre dossard. L'inscription à la randonnée se fait uniquement sur place.

ATTENTION : Clôture des inscriptions le jeudi 2 avril 2026 à minuit.

IMPORTANT : Toute inscription sera considérée comme incomplète si elle ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- Bulletin d'engagement officiel dûment complété
- Paiement des droits d'engagement (carte bancaire)
- Copie de votre licence en cours de validité ou PPS en cours de validité

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les autres participants sont assurés via le PPS en cours de validité.

Article 4 : ENGAGEMENTS

Droits d'engagement 17 km : 20 € - 10 Km : 15 € - 5 Km : 10 € - Marche nordique : 15 € - Randonnée 10€

Aucun transfert n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à un tiers sera responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par ce dernier durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité dans ce type de situation. Le dossard devra être porté de façon visible pendant la course, sous peine de disqualification. Règlement par chèque à l'ordre de l'ASSP Vergèze.

Article 5 : ANNULATION

En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'épreuve. Ils se réservent le droit d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie des coureurs en danger ou tous cas de force majeure. Cette annulation se fera sans remboursement des droits d'inscription versés.

Article 6 : RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer au stade Stéphane Diagana le 4 avril 2025 à partir de 14 heures.

Article 7 : RAVITAILLEMENTS

Sur le 17 km : 1 ravitaillement puis semi autonomie et 1 ravitaillement à l'arrivée. Sur le 10 Km et la marche nordique, 1 ravitaillement sur le parcours et 1 à l'arrivée. Sur le 5 km et la randonnée, un ravitaillement à l'arrivée.

Article 8 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur officiel. Tous les inscrits se verront remettre un dossard avec une puce. La randonnée n'est pas chronométrée.

Article 9 : RECOMPENSES

Lot à tous les coureurs présents & lot par tirage au sort

Courses enfants : pour les BE Coupes aux trois premiers (filles et garçons)

Animation pour les BA, EA et PO : Médailles pour tous

Courses des 5, 10, 17 Km et Marche Nordique :

Coupe et lot aux 3 premiers et premières au scratch *** Coupe et lot aux 3 premiers et premières des catégories : Minime, Cadet, Junior, Espoir, Coupe et lot aux premiers et premières des catégories Sénior, Master (M0, M1, M2, M3, M4 etc) non cumulatif avec le classement au scratch. *** Coupe au club le plus représenté *** Coupe et lot au premier et première Vergézois.

Randonnée non chronométrée : pas de récompenses.

Article 10 : DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation ainsi que leurs ayants droits, partenaires et médias à utiliser les images et vidéos prises le jour de l'épreuve.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans restriction.

Fait à Vergèze le/...../2026, « Lu et approuvé »

Signature du participant

Signature des parents pour les mineurs